

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 février 2011

Présents : COUGET Georges, DUC Christian, VAUDEY André, AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre, VAUDEY Marie-Christine.

Excusée :

Secrétaire : VAUDEY Marie-Christine

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Christian DUC présente le compte administratif 2010 et commente les résultats de l'exercice 2010. La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de compenser la diminution des recettes et de dégager un résultat conséquent (237 020,32 euros), qui sera utilisé pour financer les travaux 2011.

L'ensemble du Conseil municipal approuve le compte administratif 2010, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	467 434,55 euros
Recettes	704 454,87 euros
Résultat cumulé 2010	237 020,32 euros

Section d'investissement

Dépenses	604 774,62 euros
Recettes	673 140,89 euros
Résultat 2010	68 366,27 euros
Résultat 2009	17 854,55 euros
Résultat cumulé fin 2010	86 220,32 euros

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 237 020,32 euros, excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement du budget communal 2011.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Christian DUC présente le projet de budget 2011. Ce budget, comme le précédent, a été élaboré avec l'objectif de limiter l'augmentation des charges pour dégager un

résultat maximum en fin d'année.

Le budget communal s'équilibre à 507 505,00 euros en fonctionnement et 1 720 394,07 euros en investissement.

Il précise que la forte hausse du budget d'investissement s'explique par des mouvements de comptes à comptes demandés par la perception pour régulariser certaines imputations. Montant de cette régularisation : 778 623,36 euros. Le montant des dépenses réelles en investissement pour 2011 est donc de 941 770,71 euros.

Un emprunt de 203 578,18 euros est prévu au budget pour équilibrer la section d'investissement. Il sera lancé en fin d'année seulement si cela est nécessaire.

Le Conseil unicipal approuve le budget 2011.

Le budget sera revu fin avril pour intégrer toutes les dotations que l'État nous communiquera en avril.

3 - VOTE DES OBJECTIFS DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire propose de reporter ce vote à la prochaine réunion du Conseil municipal.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Assainissement

Le Conseil municipal rappelle que la redevance d'assainissement sera facturée à tous les abonnés de la commune sur les factures d'eau qui vont être établies suite au relevé des consommations 2010. Cette redevance sera d'un montant de 0,83 euros par m³ consommé. Il sera également facturé la taxe due à l'Agence de l'eau d'un montant de 0,15 euros par m³ consommés.

Local Écurie Ski Service

Il semble que la réponse faite par le Conseil municipal en ce qui concerne la consommation électrique du local n'ai pas été bien comprise.

Rappel : Le Conseil municipal a décidé de ne pas répercuter à l'avenir le coût de la consommation d'électricité, dans la mesure où elle reste raisonnable, en contrepartie du prêt de matériel à l'école et à l'Etoile Sportive du Cormet. Le Conseil municipal rappelle qu'une convention de mise à disposition du local (qui sera soumise à l'approbation des membres de l'ESC) est en cours d'élaboration afin de clarifier la situation.

Urbanisme

Préemption d'un terrain à La Thuile. Le Conseil municipal souhaite avoir plus d'éléments d'information. Une décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 07 février 2011

Le Maire,

Georges COUGET